

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 11 septembre 2024

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 11 septembre 2024, a arrêté **deux** projets de délibération du Congrès, adopté **un** projet de délibération du gouvernement et **neuf** arrêtés. Il a également examiné **22** dossiers d'étrangers.

Projets de délibérations du Congrès

Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté deux projets de délibérations du Congrès, l'une portant création d'un fonds de résilience calédonien du changement climatique et l'autre déclarant l'urgence climatique et environnementale en Nouvelle-Calédonie. Elle définit par ailleurs la stratégie calédonienne du changement climatique.

➤ *Voir le communiqué détaillé « La Nouvelle-Calédonie déclare l'urgence climatique et environnementale et se dote d'un fonds dédié ».*

Projet de délibération du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la délibération n° 2021-59D/GNC du 22 juillet 2021 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration.

À la suite de la démission de Vaimu'a Muliava de sa fonction de membre du gouvernement, Laurie Humuni le remplace au sein du 17^e gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Elle est ainsi chargée d'animer et de contrôler les secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat.

Elle est également chargée du secteur de la fonction publique. Elle assure ainsi la coordination et la mise en œuvre de la modernisation de l'action publique.

Laurie Humuni est enfin chargée de la transition numérique de la Nouvelle-Calédonie ainsi que du développement de l'innovation technologique.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé une transaction et a habilité le président du gouvernement à la signer.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide à la mise en stage pour 104 étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré au titre de l'année 2024.

Ils bénéficieront chacun d'une indemnité de stage dont le montant du taux de base est de 10 000 francs par semaine de stage. L'aide sera versée à chaque étudiant sur production d'une attestation d'assiduité établie par la directrice de l'Institut de formation des maîtres de la Nouvelle-Calédonie (IFMNC) et le directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'Université de la Nouvelle-Calédonie (INSPE-UNC).

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget supplémentaire de l'exercice 2024 de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC). Il est arrêté comme suit :

- *section de fonctionnement* : 1 593 429 761 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
- *section d'investissement* : 1 513 639 997 francs en recettes et 0 francs en dépenses ;

Le budget global propre de l'ASSNC, ainsi modifié pour l'exercice 2024, est arrêté à la somme de 53 733 784 147 francs répartis comme suit :

- *section de fonctionnement* : 51 089 715 997 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
- *section d'investissement* : 2 644 068 150 francs en recettes et 846 255 000 francs en dépenses ;

Faisant apparaître un suréquilibre de 1 797 813 150 francs.

Au visa de Yannick Slamet et de Gilbert Tyuionon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délivré un agrément provisoire à la société de transports sanitaires terrestres « ambulance Pa-Wâro » située à Koné.

Cet agrément provisoire ne permet pas un début d'activité et doit être suivi d'une demande d'agrément définitif avec le dépôt de pièces complémentaires, dans un délai de trois mois.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délégué des pouvoirs au président du gouvernement pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT), pour une durée d'un an. L'objectif est de réduire le délai de traitement de certaines opérations.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les modalités de détermination de la capacité d'autofinancement et du ratio d'endettement pour définir une entreprise en difficulté.

La délibération n° 403 du 3 mai 2024, prise en application de la loi du pays du 6 novembre 2023 créant une redevance sur les extractions de produits miniers, définit une entreprise en difficulté comme une entreprise présentant une capacité d'autofinancement négative ou un ratio d'endettement supérieur à 200 % au titre de son dernier exercice clos.

Si elle est en difficulté, elle doit ainsi appliquer le tarif de 1 franc par tonne humide de nickel extrait et valorisé pour le paiement de la redevance sur les extractions de produits miniers.

Les modalités de calcul sont précisées dans cet arrêté.

- La capacité d'autofinancement (CAF) d'une entreprise est utilisée pour déterminer la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie pour financer son activité globale et sert donc principalement à évaluer la santé financière de cette dernière.

La formule suivante doit être appliquée :

$$\text{CAF} = \text{excédent brut d'exploitation} + \text{produits encaissables} - \text{charges décaissables} - \text{impôts sur les sociétés}$$

Elle peut également se calculer à partir du résultat net comme suit :

$$\text{CAF} = \text{résultat net comptable de l'exercice} + \text{charges calculées} - \text{produits calculés} + \text{valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés} - \text{produits de cession des éléments d'actifs cédés}$$

- Le ratio d'endettement permet quant à lui de mesurer le niveau d'endettement d'une entreprise, c'est-à-dire sa solvabilité.

Le ratio d'endettement est obtenu en comparant les dettes d'une entreprise et le montant de ses capitaux propres, suivant le calcul :

$$\text{Ratio d'endettement} = (\text{dettes nettes} / \text{capitaux propres}) \times 100$$

Au visa de Yoann Lecourieux et de Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de cinq millions de francs à la commune de Canala pour participer au financement des travaux d'entretien du cours d'eau Ouassé, sur ladite commune.

Ces travaux sont destinés à améliorer les écoulements de crues et à préserver les propriétés riveraines des risques d'érosion des berges et de divagation du cours d'eau.

Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2024-779/GNC du 10 avril 2024 relatif au programme prévisionnel 2024 du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée (fonds PEP).

En raison des reports de crédits de l'exercice précédent constatés au budget supplémentaire 2024 du budget de reversement de la Nouvelle-Calédonie et afin d'assurer la continuité du service de l'eau, le budget du fonds PEP 2024 est modifié. Il est arrêté à la somme de 504 488 548 francs.

Le programme des opérations à financer sur les crédits du fonds PEP s'articule autour des trois grands axes fixés par le schéma d'orientation de la PEP :

- Gestion de l'eau et du domaine public fluvial : intervention et fonctionnement du service de l'eau, interventions cours d'eau, etc... ;
- Prévention des risques liés à l'eau : suivi des pollutions, qualité des eaux, périmètres de protection des eaux, cartographie des zones inondables, etc... ;
- Mise en œuvre de la PEP : restauration de bassins versants et cours d'eau (plantations et mise en défens), diagnostics de bassins versants et diagnostics hydrauliques, animation des futurs conseils locaux de l'eau, compteurs d'adduction d'eau, cuves de récupération d'eau de pluie, appel à projets 2023/2024, etc...

Arrêté de nomination

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Sébastien Roger en qualité de chef du service des routes de la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres de la Nouvelle-Calédonie (DITTT).

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **huit** titres de séjour et en a refusé **un**. Il a également accordé **trois** autorisations de travail et **dix** renouvellements d'autorisations de travail.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Laurie Humuni

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat ; secteur de la fonction publique, coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.